

DILF, DELF, DALF, TCF, TCF ANF, DCL...

Les tests et diplômes de Français Langue Etrangère

correspondant aux niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)

Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) a défini 6 niveaux de langue (du plus débutant au plus avancé) : **A1- A2- B1- B2- C1 et C2**. Différents diplômes et tests de français permettent de valider un niveau de connaissance de la langue française, au regard du CECRL.

Le choix dépend du niveau à atteindre, de l'objectif visé et des modalités de passation :

Pour justifier d'un niveau avec un diplôme valable à vie :

Le DILF (Diplôme Initial de Français) pour le niveau A1.1 (spécificité française)

Le DELF (Diplôme d'Etudes en Langue Française) pour les niveaux A1, A2, B1 et B2

Le DALF (Diplôme d'Approfondissement de la Langue Française) pour les niveaux C1 et C2

Les diplômes de français professionnel (DELFP pro, Diplôme de Compétence en Langue, Diplôme de Français Professionnel)

Pour justifier d'un niveau avec un test délivrant une attestation valable 2 ans :

Le TCF (Test de Connaissance du Français) ou le TEF (Test d'Evaluation de Français) permettent à une personne d'évaluer ses connaissances en français pour des raisons personnelles, académiques ou professionnelles.

A NOTER : Des TCF et TEF spécifiques ont été conçus pour répondre aux dispositions relatives au contrôle de la connaissance de la langue française pour les primo-demandeurs d'une carte de résident ou pour les postulants à naturalisation française.

– Pour télécharger le CECRL : https://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_FR.pdf

– Zoom sur les niveaux A1.1 à B2

– Pour aller plus loin : <http://www.ciep.fr/>

Les diplômes de Français Langue Etrangère

DILF – Diplôme Initial en Langue Française > Niveau A1.1

Le DILF valide un premier niveau de maîtrise du français en accordant une place particulière à la communication orale.

Epreuves :

- Les 4 compétences linguistiques sont testées :
 - o compréhension orale (CO)
 - o production orale (PO)
 - o compréhension écrite (CE)
 - o production écrite (PE)
- Les compétences en lien avec l'oral sont notées sur 35 pts et celles en lien avec l'écrit sur 15 pts.
- Les épreuves de CO, CE et PE ont lieu le **1er mardi de chaque mois**. L'épreuve de PO (en face à face avec un examinateur) est proposée soit le même jour, soit dans la semaine qui suit.

Inscriptions :

- A réaliser auprès de l'un des Centres d'examen habilités par le CIEP au moins 4 semaines avant la date de l'examen
- Demander une fiche d'inscription à l'organisme visé, la retourner dûment complétée en joignant le règlement des frais d'inscription



Plus d'informations et exemples d'épreuves : <http://www.ciep.fr/dilf/index.php>



DELF – Diplômes d’Etudes en Langue Française > Niveaux A1 à B2 du CECRL

Il existe différentes versions du DELF. Chacune est constituée de diplômes nationaux indépendants les uns des autres, de 4 niveaux différents : DELF A1, DELF A2, DELF B1 et DELF B2.

Tout candidat peut donc se présenter au diplôme de son choix, sans prérequis :

- Le **DELF tous publics** pour toute personne désirant valider des acquis en langue écrite et orale : www.ciep.fr/delfdalf/presentation-delf.php
- Le **DELF Pro (DELF Option Professionnelle)** pour des publics ayant pour objectif une promotion ou une insertion professionnelle. Il évalue des compétences communicatives communes à toutes les situations professionnelles courantes : www.ciep.fr/delf-pro/index.php
- Les **DELF Prim, DELF junior et DELF scolaire** pour des enfants ou adolescents : www.ciep.fr/delfdalf/index.php



Epreuves :

- Les 4 compétences linguistiques sont testées:
 - compréhension orale (CO)
 - production orale (PO)
 - compréhension écrite (CE)
 - production écrite (PE)
- Chaque compétence est notée sur 25 points.
- Les épreuves de CO, CE et PE ont lieu **en grand groupe**. L'épreuve de PO, face à face avec un (ou deux) examinateur(s), est proposée le même-jour ou dans la semaine qui suit.
- Les inscriptions sont à réaliser auprès de l'un des centres d'examen habilités par le Rectorat sur le Rhône.

DALF – Diplômes Approfondis en Langue Française > Niveaux C1 et C2 du CECRL

Les DALF s'adressent aux adultes en situation universitaire ou professionnelle.

Il se compose de deux diplômes nationaux indépendants l'un de l'autre, le DALF C1 et le DALF C2. Tout candidat peut donc se présenter au diplôme de son choix, sans prérequis.

Epreuves :

- Les 4 compétences linguistiques testées sont :
 - Compréhension Orale (CO)
 - Production Orale (PO)
 - Compréhension Ecrite (CE)
 - Production Ecrite (PE)
- Chaque compétence est notée sur 25 points.
- Les épreuves de CO, CE et PE ont lieu **en groupe**. L'épreuve de PO, face à face avec deux examinateurs, est proposée le même-jour ou dans la semaine qui suit
- Les inscriptions sont à réaliser auprès de l'un des centres d'examen habilités par le Rectorat sur le Rhône.

Plus d'informations et exemples d'épreuves : <http://www.ciep.fr/delfdalf/presentation-dalf.php>

Les diplômes de français professionnel

DELF « option professionnelle » (voir avec les organismes labellisés DELF)

Plus d'informations : <http://www.ciep.fr/delf-pro>

DCL – Diplôme de Compétence en Langue

Diplôme national professionnel créé spécialement pour les adultes souhaitant faire reconnaître leurs compétences en langues, en situation professionnelle. L'examen consiste en une épreuve orale et écrite qui simule une situation de travail.



La langue est vue et évaluée comme **langue de communication à usage professionnel**, transversale à tous les secteurs d'activités et à toutes les fonctions.

Le DCL témoigne d'un niveau du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues :

- **A1 à A2 pour le Français Professionnel** (Durée : 1h30)
- **A2 à C1 pour les autres langues (Français Langue Etrangère ou autres langues étrangères)** (Durée : 2h30)

Plus d'informations : <http://www.education.gouv.fr/cid55748/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl.html>

Ex. d'épreuves : http://media.education.gouv.fr/file/DCL/64/8/DCL_FP051101_Dossier_de_travail_du_candidat_185648.pdf

Pour en savoir plus sur les épreuves, consulter des annales :

-- [DCL - Français Langue Étrangère \(FLE\)](#)

-- [DCL - Français Professionnel de Premier niveau \(FP\)](#)

DFP – Diplômes de Français Professionnel

Diplômes établis par la **CCIP** (Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris).

Les DFP sont des certifications pratiques qui testent les compétences dans les principaux domaines du monde professionnel et à différents niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Ils peuvent concerner les niveaux A2, B1, B2, C1 et C2 et les domaines professionnels généralistes, affaires, secrétariat, tourisme et hôtellerie, scientifique et technique, médical ou juridique.

Plus d'informations : <http://www.lefrançaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/diplomes-francais-professionnel-dfp/>

Les tests de Français Langue Etrangère

TCF tout public – Test de Connaissance du Français tout public > tous niveaux

Le TCF tout public permet à une personne d'évaluer ses connaissances en français pour des raisons personnelles, académiques ou professionnelles. Les items sont présentés dans un ordre de difficulté progressive allant **du niveau A1 au niveau C2** du Cadre Européen Commun de Référence.

C'est en quelque sorte une **photographie linguistique** du niveau en français au moment où le candidat présente le test, qui recevra une attestation de résultats (valable 2 ans).



Epreuves :

Le TCF « Tout public » comprend :

- Trois épreuves **obligatoires** (en groupe) :
 - o Compréhension Orale : 29 questions en 25 min.
 - o Maîtrise des structures de la langue : 18 questions en 15 min.
 - o Compréhension écrite : 30 questions en 45 min.
- Deux épreuves **complémentaires** :
 - o Expression Orale : 3 « tâches » en 12 min. (épreuve en face à face avec un examinateur, le jour-même)
 - o Expression Ecrite : 3 « tâches » en 60 min.

Plus d'informations et exemples d'épreuves : <http://www.ciep.fr/tcf-tout-public>

TCF Carte de résident > A2 oral et écrit

Le TCF pour la carte de résident en France répond aux nouvelles dispositions introduites par le Ministère français de l'Intérieur (Décret no 2016-1456 du 28 octobre 2016 et Arrêté du 21 février 2018) fixant au niveau A2 (épreuves de compréhension et d'expression orales et écrites) le niveau requis en français pour les postulants à l'obtention de la carte de résident de longue durée.

Epreuves :

Le TCF « Carte de résident » comprend quatre épreuves obligatoires :

- Compréhension Orale : 20 questions en 15 min. (épreuve collective)
- Expression Orale : 3 « tâches » en 10 min. (épreuve en face à face avec un examinateur)
- Compréhension écrite : 20 questions en 20 min. (épreuve collective)
- Expression Ecrite : 3 « tâches » en 30 min. (épreuve collective)

Plus d'informations et exemples d'épreuves : <http://www.ciep.fr/tcf-carte-resident-france>

TCF ANF – Test de Connaissance du Français Accès à la nationalité française > B1 oral

Le TCF ANF a été spécifiquement conçu pour répondre aux récentes dispositions relatives au contrôle de la connaissance de la langue française pour les postulants à l'acquisition de la nationalité française : avoir le niveau B1 à l'oral.

Epreuves :

Le TCF « ANF » comprend deux épreuves obligatoires :

- Compréhension Orale : 30 questions en 30 min. (épreuve collective)
- Expression Orale : 6 questions en 15 min. (épreuve en face à face avec un examinateur, le jour-même)

Pour ce TCF, le niveau B1 est atteint quand le candidat obtient conjointement un score de 300 points minimum pour l'épreuve de compréhension orale et une note de 6/20 minimum pour l'épreuve d'expression orale.

Plus d'informations et exemples d'épreuves : <http://www.ciep.fr/tcf-anf>

TEF – Test d’Evaluation de Français > tous niveaux

Créé en 1998 par le français des affaires de la Chambre de Commerce et d’Industrie de Paris (CCIP), le TEF est destiné à mesurer de façon précise, objective et fiable, le niveau en langue française des personnes dont la langue maternelle n’est pas le français.



Le TEF peut servir à :

- Etudier en France (TEF pour les études en France)
- Obtenir la carte de résident (TEF pour la carte de résident)
- Obtenir la nationalité française (TEF pour la naturalisation)
- Immigrer vers le Canada et obtenir la nationalité canadienne (TEF Canada) / Immigrer vers le Québec (TEFAQ)
- Attester de son niveau de français dans un cadre professionnel, pour évaluer le niveau de français de collaborateurs dans le cadre d’un recrutement, pour positionner des étudiants dans le cadre d’une formation ou d’une mobilité...

Le candidat se voit délivrer une attestation de résultats électronique dont le format varie selon la raison principale pour laquelle il s’est inscrit au TEF et les épreuves qu’il aura présentées au cours de la session.

Plus d’informations : <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef/>

Les attestations de résultats TEF se font de manière dématérialisée.

Zoom sur le TEF « Carte de résident » > A2 oral et écrit

Le TEF pour la carte de résident vise à valider un niveau A2 à l’écrit et à l’oral, en vue de l’obtention d’une carte de résident.

4 épreuves obligatoires :

- Compréhension écrite : 13 questions en 30 min.
- Compréhension orale : 17 questions en 10 min.
- Expression écrite : Ecrire un texte en 20 min.
- Expression orale : Communiquer à l’oral pendant 10 min.

Préparation :

Pour découvrir le test et se préparer à l’examen, il est possible de s’entraîner avec le tutoriel ci-contre :

Plus d’informations :

<https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef/tef-residence/>



Zoom sur le TEF « Naturalisation » > B1 oral

Il a pour objectif de mesurer le niveau de compréhension orale et d’expression orale en français en vue d’une demande de naturalisation.

2 épreuves indissociables :

- Compréhension orale : 60 questions en 40 min.
- Expression orale : 2 sujets à traiter en 15 min.

Plus d’informations : <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef/tef-naturalisation/>